_					
∟n	erq	ıir	S.	e.	C.

Mesures relatives à	l'achat et la vente de	gaz naturel renouvelable	. R-4008-2017

CARACTÉRISTIQUES DE CONTRATS
D'ACHAT DE GNR POUR EXAMEN PRIORITAIRE

TABLE DES MATIÈRES

CON	TEXTE	3
1.	CARACTÉRISTIQUES ET CARACTÈRE AVANTAGEUX	4
	Le prix	
1.2.	La durée	. 10
1.3.	Les volumes	. 11
2.	IMPACT SUR LE TRANSPORT ET L'ÉQUILIBRAGE	12
3.	RISQUES ET CARACTÈRE URGENT	1 2
4.	IMPLICATION DE COURTIERS	14
CON	CLUSION	1 5

CONTEXTE

- 1 Le 3 octobre 2019, Énergir, s.e.c. (Énergir) soumettait une demande de révision de la décision
- 2 D-2019-107 de la Régie de l'énergie (la Régie) (la Demande en révision) visant, sommairement,
- 3 les éléments suivants :

4

5

6

7

- le calcul des intérêts portés au compte de frais reportés (CFR);
- l'imposition du seuil d'écart entre le coût réel d'achat et le tarif approuvé par la Régie aux fins de la comptabilisation des sommes portées au CFR; et
 - le rejet de la méthodologie liée aux contrats non approuvés par la Régie.
- 8 Par la suite, dans sa décision procédurale D-2019-125, la Régie suspendait, jusqu'à ce qu'une
- 9 décision soit rendue dans le dossier susmentionné R-4106-2019, toute demande d'approbation
- des caractéristiques de contrat d'acquisition de gaz naturel renouvelable (GNR) par Énergir.
- 11 En parallèle, Énergir estime qu'elle doit continuer ses démarches pour assurer un
- 12 approvisionnemen en GNR à un prix raisonnable et avantageux pour sa clientèle afin de pouvoir
- 13 respecter le Règlement concernant la quantité de GNR devant être livrée par un distributeur (le
- 14 Règlement). Malgré la suspension du processus d'approbation des caractéristiques de contrat de
- 15 GNR, Énergir soumet les caractéristiques de trois ententes de principe (« term sheets ») signées
- 16 avec , ainsi qu'une
- 17 lettre d'intention signée avec
 - née avec ______. Les
- 18 quatre producteurs énoncés sont situés aux États-Unis. Ces ententes sont déterminantes quant
- 19 à l'atteinte de la cible de livraison de GNR 2020-2021 découlant du Règlement, et l'attente d'une
- 20 décision à intervenir dans le cadre de la demande en Révision est susceptible de mettre en péril
- les futurs contrats d'approvisionnement en GNR qu'Énergir pourrait conclure. À cet égard, pour
- les motifs énoncés aux paragraphes 65 à 74 du plan d'argumentation déposé ce jour dans le
- 23 dossier R-4106-2019, ainsi qu'au paragraphe 67.1 de la demande de révision amendée déposée
- dans ce dernier dossier, Énergir soumet que la Régie peut, dans le présent dossier, se saisir de
- 25 la présente demande d'approbation des caractéristiques de contrats d'achat de GNR pour
- examen prioritaire, et ce, malgré l'examen en cours dans le dossier R-4106-2019. Ainsi, Énergir
- 27 fera ci-après la démonstration du caractère avantageux et urgent justifiant le dépôt de cette

- 1 demande d'examen prioritaire. En l'occurrence, Énergir invite respectueusement la Régie à
- 2 approuver les caractéristiques des contrats d'approvisionnement décrits ci-dessous.

1. CARACTÉRISTIQUES ET CARACTÈRE AVANTAGEUX

- 3 Énergir est en mesure d'affirmer que les quatre contrats présentés sont avantageux pour sa
- 4 clientèle et nécessaires à l'atteinte des cibles réglementaires d'approvisionnement en GNR. Le
- 5 tableau ci-dessous présente un sommaire des caractéristiques de ces contrats, lesquelles sont
- 6 plus amplement détaillées dans les sections qui suivent.

Tableau 1

Contrat	Producteur	Prix estimé	Durée	Volume estimé sous contrat	Volume estimé 2020-2021	Volume maximum	Date butoir pour la conclusion du contrat
		(\$/GJ)	(ans)	(m³⁄an)	(m³⁄an)	(m³⁄an)	
1							
2							
3							
4							

1.1. **LE PRIX**

Établissement de la valeur marchande du GNR

- 7 Afin d'évaluer le caractère avantageux des contrats, Énergir a comparé les prix négociés avec
- 8 les quatre producteurs à ceux en vigueur sur le marché spot des attributs environnementaux de
- 9 la Californie. Dans ce marché, les Low Carbon Fuel Standard (LCFS) et les Renewable Fuel
- 10 Standard (RFS), plus spécifiquement les Renewable Identification Numbers (RIN), sont utilisés
- 11 afin de valoriser le GNR comme carburant routier.
- 12 Par la suite, les prix obtenus sont comparés aux prix de transactions ayant eu lieu dans d'autres
- 13 juridictions identifiées dans le cadre du balisage fait dans l'étape B du présent dossier (tableau 2
- de la pièce B-0199, Gaz Métro-3, Document 1, page 14). Enfin, comme il a été mentionné dans
- 15 la cinquième demande de renseignement de la Régie (B-0237) en réponse à la question 1.3, un
- appel d'offres a été lancé le 1^{er} novembre dernier afin d'obtenir des soumissions de producteurs

- 1 du Québec et de l'extérieur de la province pour son approvisionnement en GNR. Les résultats
- 2 sont attendus au début du mois de décembre 2019. L'exercice permettra de recueillir des
- 3 informations supplémentaires concernant la valeur marchande du GNR en Amérique du Nord et
- 4 aidera a mieux juger du caractère avantageux des contrats.

Marché du carburant

- 5 Comme illustré dans la pièce B-0199, Gaz Métro-3, Document 1, graphique 1, la valeur du GNR
- dans le marché du carburant routier aux États-Unis a subi une hausse, autant pour les RIN D3
- 7 que D5, au cours des dernières années. Il est possible de voir que pour les RIN D3, depuis 2016,
- 8 le prix du GNR oscille entre 26,32 \$/GJ (99,73 ¢/m³) et 34,62 \$/GJ (131,18 ¢/m³). Pour les RIN D5,
- 9 le prix du GNR varie entre 33,40 \$/GJ (126,55 ¢/m³) et 62,54 \$/GJ (236,96 ¢/m³).
- 10 Plus spécifiquement, produira du GNR à partir de matière agricole et industrielle. Un
- 11 projet comparable sur le marché du Carburant aux États-Unis obtiendrait un RIN D5 et un résultat
- 12 d'intensité de carbone estimé à -50g de CO₂/MJ avec les LCFS. Pour le mois d'octobre 2019, le
- 13 détail du calcul se trouve ci-dessous.

Tableau 2 Évaluation d'un projet comparable de matière agricole et industrielle au GNR pour le mois d'octobre 2019

Composante du prix	Qualification	Valeur (\$/GJ)	Valeur (¢/m³)
Méthane (CH ₄)	Prix du gaz naturel traditionnel	2,38*	9,02
LCFS ¹	-50g (CI score)	36,55**	138,49
RFS	RIN D5***	7,35	23,26
Total		46,28	170,77

^{*} Moyenne mensuelle d'octobre 2019 de l'indice UNION DAWN DAILY-NGX.

produiront du GNR à partir de matières résiduelles municipales et d'eaux usées, entre autres. Un projet comparable sur le marché du Carburant aux États-Unis

^{**} Selon le calculateur LCFS * 1,3 (fx), réf. : https://www.arb.ca.gov/fuels/lcfs/dashboard/creditpricecalculator.xlsx ; https://ww3.arb.ca.gov/fuels/lcfs/credit/lrtcreditreports.htm.

^{***} Réf.: https://www.epa.gov/fuels-registration-reporting-and-compliance-help/rin-trades-and-price-information.

- obtiendrait un RIN D5 et un résultat d'intensité de carbone estimé à 0g de CO₂/MJ avec les LCFS.
- 2 Pour le mois d'octobre 2019, le détail du calcul se trouve ci-dessous.

Tableau 3 Évaluation d'un projet comparable de type matières organiques municipales au GNR pour le mois d'octobre 2019

Composante du prix	Qualification	Valeur (\$/GJ)	Valeur (¢/m³)
Méthane (CH ₄)	Prix du gaz naturel traditionnel	2,38*	9,02
LCFS ¹	0g (CI score)	23,87**	90,44
RFS	RIN D5***	7,35	23,26
Total		33,60	122,72

^{*} Moyenne mensuelle d'octobre 2019 de l'indice UNION DAWN DAILY-NGX.

- achète des molécules de GNR à un producteur qui exploite un site d'enfouissement.
- 4 Un projet comparable sur le marché du Carburant aux États-Unis obtiendrait un RIN D3 et un
- 5 résultat d'intensité de carbone moyenne estimé à +45g de CO₂/MJ avec les LCFS. Pour le mois
- 6 d'octobre 2019, le détail du calcul se trouve ci-dessous.

^{**} Selon le calculateur LCFS * 1,3 (fx), réf. : https://www.arb.ca.gov/fuels/lcfs/dashboard/creditpricecalculator.xlsx; https://ww3.arb.ca.gov/fuels/lcfs/credit/lrtcreditreports.htm.

^{***} Réf.: https://www.epa.gov/fuels-registration-reporting-and-compliance-help/rin-trades-and-price-information.

Tableau 4
Évaluation d'un projet comparable de site d'enfouissement au GNR pour le mois d'octobre 2019

Composante du prix	Qualification	Valeur (\$/GJ)	Valeur (¢/m³)
Méthane (CH ₄)	Prix du gaz naturel traditionnel	2,38*	9,02
LCFS	+45g (CI score)	12,46**	47,21
RFS	RIN D3***	12,02	45,54
Total		26,86	101,78

^{*} Moyenne mensuelle d'octobre 2019 de l'indice UNION DAWN DAILY-NGX.

^{***} Réf.: https://www.epa.gov/fuels-registration-reporting-and-compliance-help/rin-trades-and-price-information.

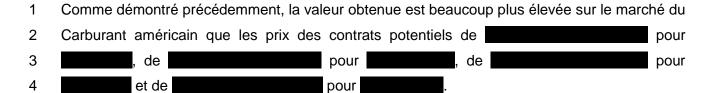


Tableau 5

Contrat	Producteur	Coût d'acquisition (\$GJ)	Coût d'acquisition (¢/m³)
1		1	
2			
3			
4		2	

^{**} Selon le calculateur LCFS * 1,3 (fx), réf. : https://www.arb.ca.gov/fuels/lcfs/dashboard/creditpricecalculator.xlsx; https://ww3.arb.ca.gov/fuels/lcfs/credit/lrtcreditreports.htm.

Coût de couverture du taux de change

- 1 Les prix de deux des ententes de principe intervenues, soit , sont en
- 2 dollars américains. Comme les contrats, qui seront conclus en fonction des caractéristiques
- 3 négociées dans les ententes de principe, sont de longue durée et que le taux de change peut
- 4 varier de manière importante au cours du terme, Énergir croit qu'il est important d'avoir recours
- à un service de couverture des risques associés à la volatilité de celui-ci. Ce service est offert par
- 6 diverses institutions bancaires.
- 7 Les prix présentés pour ces deux projets incluent donc des frais supplémentaires afin de
- 8 minimiser les risques reliés à la volatilité du taux de change. Après discussion avec des
- 9 institutions financières qui offrent ces services, des frais de 0,50 \$CAD/GJ ont été considérés.

Comparable avec d'autres juridictions

- 10 Les prix obtenus pour le marché du carburant en Californie permettent à Énergir d'évaluer la
- 11 valeur du GNR sur le marché spot. En comparant les prix obtenus auprès des quatre producteurs
- 12 aux prix d'achat d'autres juridictions, Énergir s'assure que les ententes qu'elle entend conclure
- sont avantageuses pour sa clientèle et représentatives du marché.
- 14 Le graphique 1 permet de confirmer que les prix négociés avec les quatre producteurs sont
- 15 inférieurs aux prix d'achat des juridictions qui ont été étudiées dans le cadre de l'étape B du
- 16 présent dossier.

Image 1 Comparaison des prix d'achat dans diverses juridictions

L'image est déposée sous pli confidentiel.

1	Une autre c	aract	éristique in	nportante e	n lien avec	les p	rix ne	égocié	s avec	;			
2		est	l'absence	d'inflation	appliquée	aux	prix	pour	toute	la	durée	des	contrats.

- 3 Considérant la valeur grandissante du GNR sur le marché et les acquisitions à venir en vue de
- 4 respecter le Règlement, les prix négociés sans inflation effectuent une pression à la baisse sur le
- 5 portefeuille d'acquisition de GNR d'Énergir.

Impact sur le tarif du GNR pour l'année tarifaire 2019-2020

- 6 L'inclusion de ces quatre projets fait passer le prix moyen 2019-2020 du GNR approuvé dans la
- 7 décision D-2019-120 de 9,01 \$/GJ (34,13 ¢/m³) à 12,87 \$/GJ (48,78 ¢/m³). Seul le contrat de
- aurait un impact sur le tarif provisoire de GNR de l'année 2019-2020. Les injections
- 9 des autres projets débuteraient après cette année.
- 10 Le tableau 6 présente le calcul détaillé menant au coût d'acquisition du GNR mis à jour avec les
- 11 quatre contrats.

Tableau 6
Nouveau calcul du tarif provisoire de GNR 2019-2020

Producteur	Volume projeté 2019-2020	Prix du GNR fonctionnalisé à Dawn (¢/m³)
Usine de biométhane de la ville de Saint-Hyacinthe	3 000 000	16,072
Coop Agri-Énergie Warwick	383 334	81,804
	Prix moyen (¢/m³)	48,778

- 1 Bien qu'un prix moyen de 48,78 ¢/m³ excède le prix moyen maximum de 40,951 ¢/m³ établi par
- 2 la Régie pour l'année tarifaire 2019-2020³, Énergir soumet que la Régie devrait néanmoins
- 3 approuver les caractéristiques des quatre contrats soumis, ceux-ci étant prudents et avantageux,
- 4 tel qu'il appert des sections 1 à 3 du présent document. Énergir demande également à la Régie
- 5 de l'autoriser à comptabiliser au CFR les coûts réels d'achat déboursés en vertu de l'ensemble
- 6 de ses contrats d'approvisionnement en GNR, incluant les quatre contrats soumis.

1.2. LA DURÉE

7 La durée des contrats potentiels en cause est indiquée au tableau suivant.

³ Voir les décisions D-2019-107 et D-2019-120 ainsi que les pièces B-0181 et B-0213.

Tableau 7

Contrat	Producteur	Durée (années)
1		
2		
3		
4		

- 1 Tout d'abord, en négociant à long terme, Énergir a été en mesure d'obtenir des prix plus
- 2 avantageux. En effet, comme le démontre la section précédente, si Énergir s'approvisionnait sur
- 3 le marché spot, les prix seraient plus élevés pour la clientèle. Or, il est à l'avantage de la clientèle
- 4 de sécuriser une quantité de GNR à un prix en deçà du prix du marché en vue de répondre au
- 5 Règlement.
- 6 D'ailleurs, l'obligation de devoir répondre aux exigences du Règlement exige en soi d'avoir du
- 7 GNR pour les années à venir. Des ententes à long terme permettent à Énergir de s'assurer de la
- 8 stabilité du prix du GNR en connaissant dès maintenant le coût d'approvisionnement pour du
- 9 GNR à livrer dans les années à venir.
- 10 Ces quatre projets permettront à Énergir de répondre aux obligations réglementaires pour l'année
- 11 tarifaire 2020-2021, mais aussi de sécuriser des volumes pour les années suivantes qui prévoient
- des cibles progressives, le tout à un prix avantageux pour sa clientèle.

1.3. LES VOLUMES

- 13 Énergir demande à la Régie d'approuver un volume annuel maximal par projet, c'est-à-dire que
- 14 les volumes à la signature éventuelle des contrats pourront être légèrement inférieurs, et
- 15 possiblement progressifs d'une année à l'autre.
- 16 Les plafonds en termes de volumes annuels de livraison pour les contrats potentiels discutés sont
- 17 les suivants.

Tableau 8

Contrat	Producteur	Volume estimé sous contrat (m³)	Volume maximum (m³)
1			
2			
3			
4			

1	Dans l'éventualité	où le	volume	livré (est	inférieur	à	celui	entendu	au	contrat,	le	vendeur	sera
---	--------------------	-------	--------	---------	-----	-----------	---	-------	---------	----	----------	----	---------	------

- 2 assujetti à des pénalités. Cette mesure permettra une meilleure prévisibilité sur
- 3 l'approvisionnement du distributeur, et par conséquent un prix du GNR plus stable dans le temps.

4	Énergir	invite la	a Régie	à se	référer,	pour		à	la lettro	e d'intention	précédemment
	Liloigii	III VILO I	a itogio	u oo	iololol,	Pour	,	, u	ia iotti		procodominom

- 5 déposée à la pièce B-0182, Gaz Méro-1, Document 15. En complément, les ententes de principe
- 6 pour sont déposées en annexe 1.

2. IMPACT SUR LE TRANSPORT ET L'ÉQUILIBRAGE

- 7 Le GNR visé par ces quatre contrats potentiels sera livré à Dawn. Il n'y a donc aucun impact à
- 8 considérer pour les outils pour les services de transport et d'équilibrage.

3. RISQUES ET CARACTÈRE URGENT

- 9 Énergir soumet respectueusement que l'examen des informations soumises dans le cadre de la
- 10 présente demande devrait être finalisé au plus tard le étant donné qu'il s'agit
- de la date butoir associée au contrat le plus urgent, soit celui avec
- butoirs imposées à Énergir et scindées par producteur est indiqué au tableau suivant.

Tableau 9

Contrat	Producteur	Date butoir
1		
2		
3		
4		

- 1 Énergir a été informée par ces producteurs que les dates butoirs ci-dessus constituent des délais
- 2 stricts au-delà desquels aucune extension ne sera accordée, tel qu'il appert des correspondances
- 3 jointes en annexe 2 au présent document. À défaut d'obtenir l'autorisation de la Régie en temps
- 4 utile, Énergir risque ainsi de perdre définitivement les Contrats à chacune des dates butoirs
- 5 précitées.
- 6 Énergir tient à souligner les risques auxquels les différentes parties impliquées s'exposent si les
- 7 dates butoirs ne peuvent être respectées et qui permettent de justifier le caractère prioritaire de
- 8 la présente demande d'approbation, en complément aux caractéristiques présentées à la
- 9 section 1.

Fournisseurs

- 10 Si les dates butoirs ne sont pas respectées, les fournisseurs sont susceptibles de perdre leur
- 11 financement, ce qui remettrait en cause la faisabilité des projets qui nécessitent des
- 12 investissements substantiels. Cela pourrait ultimement mener à l'abandon des projets en
- 13 partenariat avec Énergir et à un bris de possibilité d'approvisionnement auprès de ces
- 14 fournisseurs ciblés. De plus, des coûts opérationnels importants pourraient être supportés par
- 15 ces fournisseurs, en plus de pertes de revenus dues aux délais supplémentaires entraînés par le
- 16 processus d'approbation des caractéristiques des contrats faisant actuellement l'objet d'une
- 17 période de suspension. Des correspondances illustrant le caractère urgent, pour chacun des
- 18 projets en question, sont déposées en annexe 2 de cette preuve.

Énergir et sa clientèle

- 1 En cas de non-respect des dates butoirs, Énergir est à risque de perdre des volumes importants
- 2 de GNR permettant de répondre aux cibles du Règlement. Selon le Règlement, la quantité de
- 3 GNR devant être livrée au cours de l'année tarifaire 2020-2021 est de 1 %, soit environ 60 Mm³
- 4 de GNR. Or, selon les estimations d'Énergir, les contrats actuellement approuvés par la Régie
- 5 (Saint-Hyacinthe et Warwick) ne permettront de livrer qu'une quantité de 6,6 Mm³ de GNR en
- 6 2020-2021, tel qu'il appert dans la pièce B-0237, Gaz Métro-2, Document 19, page 19. Comme
- 7 présenté au tableau 8 de la présente preuve, les contrats qu'Énergir souhaite conclure d'ici la fin
- 8 de l'année 2019 lui permettraient d'acquérir une quantité additionnelle d'environ 29,4 Mm³ pour
- 9 l'année tarifaire 2020-2021.
- 10 La perte de ces contrats compromettrait directement et significativement la capacité d'Énergir de
- 11 respecter les obligations découlant du Règlement et constituerait un échec de pouvoir sécuriser
- 12 des volumes actuellement disponibles par l'intermédiaire des producteurs identifiés qui, eux,
- seront prêts à injecter du GNR dans le réseau d'Énergir en temps et lieu. En pareille circonstance,
- 14 il deviendrait alors très difficile pour Énergir de conclure rapidement de nouveaux contrats visant
- à combler les volumes manquants pour 2020-2021. Par conséquent, Énergir devrait se tourner
- vers le marché « spot » pour tenter de s'approvisionner auprès d'autres sources de fourniture
- 17 affichant fort probablement un prix plus élevé, de par la nature du marché « spot ». À terme, une
- pression à la hausse impactera le prix, et ce au détriment de la clientèle.
- 19 Un des principaux motifs justifiant l'approbation des caractéristiques des contrats à intervenir
- 20 réside dans le fait que les prix sont avantageux et ont été négociés sur une longue période.
- 21 Énergir souligne que les contrats soumis sont parmi les premiers qu'elle a été en mesure de
- 22 conclure hors Québec. De manière générale, Énergir s'expose ainsi à une interruption de
- 23 relations d'affaires établies et à une atteinte à sa crédibilité et à sa réputation auprès de
- l'ensemble de ses partenaires dans le cadre des contrats de GNR à venir.

4. IMPLICATION DE COURTIERS

- 25 Énergir tient à informer la Régie que le contrat final pour le projet sera signé avec le
- courtier Tidal Energy Marketing Inc. (Tidal), qui est une filiale détenue à 100 % par Enbridge inc.,

- 1 apparaissant elle-même à l'organigramme corporatif d'Énergir. Ceci fait donc de Tidal « un
- 2 fournisseur qui a un intérêt direct ou indirect dans [l'entreprise d'Énergir] » au sens de l'article 81
- 3 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la Loi). Toutefois, Énergir a agi à simple titre d'intermédiaire
- 4 en fournissant une liste d'une soixantaine de courtiers à comme elle le fait avec tous
- 5 ses clients dans le cadre de ses dossiers GNR en démarchage.
- 6 gré Tidal parmi la liste fournie sans qu'Énergir ne fasse aucune recommandation.

CONCLUSION

7	Énergir demande à la Régie d'approuver les caractéristiques des contrats
8	d'approvisionnement en GNR suivantes :
9	Pour : un prix d'achat de , pour des volumes pouvant
10	aller jusqu'à de la company de la compa .
11	Pour : un prix d'achat de , pour des volumes pouvant
12	aller jusqu'à le la company de la compa .
13	Pour : un prix d'achat de , pour des volumes pouvant
14	aller jusqu'à et une durée de
15	Pour : un prix d'achat de , pour
16	des volumes pouvant aller jusqu'à le la contract de la contract d
17	—— .
18	Énergir demande également à la Régie de l'autoriser à comptabiliser au CFR les coûts
19	réels d'achat déboursés en vertu de l'ensemble de ses contrats d'approvisionnement en
20	GNR, incluant les quatre contrats soumis.

Mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable, R-400)8-2017
--	---------

L'annexe 1 est déposée sous pli confidentiel.

En		•			
	ar,	vir	•	_	^
_,,	-,,	,,,		—	
	· .	,	•	•	•

Mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable, R-4008-2017

L'annexe 2 est déposée sous pli confidentiel.